

22 SEPTEMBRE 2023 | SYNDICALEMENT VÔTRE

VOS ELUS CFE-CGC

LISTE CADRE

Antoine ANDREACCHIO Seddik BAHMED Samuel BRONDERS Sabria FERNANE

•••••

LISTE ETAM

Sandrine GONZALEZ
Mohamed KADDOUR
Pauline MESNIL-PELESHERBE
Lionel MICHAUX
Monique ROBERGE
Christine SAVIGNY

REJOIGNEZ-NOUS

- Si vous voulez être informé(e), communiquez-nous votre adresse mail personnelle
- Si vous voulez devenir adhérent, rapprochezvous de vos délégués.
- Si vous avez envie de faire changer les choses, contactez-nous.

AGENDA 2023

- 27 septembre: PAP
- 8 octobre : Temps de travail
- 17 octobre: GEPP

La Gestion des Emplois et Parcours Professionnelle (GEPP) est une démarche qui anticipe les évolutions des métiers au sein de l'entreprise et de ses environnements clientèles

L'objectif de la négociation sur la GEPP est d'élaborer un plan stratégique pluriannuel précisant les besoins en compétences:

- Identifier les écarts entre la situation présente et la situation envisagée,
- Détailler les moyens permettant de combler cet écart.

Le compte épargne temps : nous réclamons un accord!



LA CFE-CGC EST FORCE DE PROPOSITIONS.

En accord avec vos souhaits exprimés, nous demandons la mise en place d'un CET pour :

- faire entendre votre voix. pouvoir cumuler des congés à utiliser comme chacun l'entend.
- permettre à nos collègues émérites de « partir » plus tôt à la retraite qui recule de plus en plus, en plus, en plus...
- éviter de perdre des congés acquis durant l'année précédente ;

 certains peuvent être amenés à ne pas pouvoir prendre leurs congés en raison de problèmes organisationnels dans l'entreprise ...

Pour votre information, nous avons réclamé l'ouverture des négociations sur le CET, que la direction a souhaité lier à l'aménagement du temps de travail. Nous réitérons notre volonté de débloquer la situation rapidement en dissociant les 2 négociations : une sur le temps de travail et une sur le CET, au bénéfice de la seconde.

Demain, nous reviendrons vers vous!

Le saviez-vous?

- FUSION SEGULA ENGINEERING FRANCE ET SEGULA ENGINEERING (SEF/SENH): Depuis le 1^{er} juillet, nous avons accueilli, avec plaisir, de nombreux collègues sur les sites de montoir de Bretagne, Lanester, Cherbourg ..., nous leur souhaitons la bienvenue.
- CONGÉ EXCEPTIONNEL EN CAS D'INTERRUPTION SPONTANÉE DE GROSSESSE: Un accord conventionnel a créé un congé exceptionnel pour la salariée faisant face à une « fausse couche » avant 22 semaines d'aménorrhée. Ce congé, d'une durée de 2 jours (non déductibles des congés payés), est rémunéré et peut être accolé à un arrêt de travail éventuellement prescrit. Un certificat médical doit être fourni dans les 15 jours suivant l'événement.

Sandrine vous explique ses actions:



Sandrine GONZALEZ Documentaliste

« Tout à d'abord, c'est mon premier mandat. Seddik m'a beaucoup accompagner. Je participe activement à la distribution des chèques vacances et cartes d'eaux auprès de salariés. Ce qui me permets de construire une relation de confiance. Je relaie les réclamations individuelles et collectives au sein des réunions du Comité Social et Economique et lors des négociations liées. Régulièrement, je suis au contact des salariés en clientèle, notamment, dans les sites RATP et ALSTOM. Consciente de leurs difficultés, je participe aux ateliers RPS (Risques Psychosociaux) pour la prévention du burnout ...».